

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2023

**OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA DEFINITION DU PROGRAMME
D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA PLAINE DES SPORTS
& DEMANDE DE CO-FINANCEMENT CAPB**

L'an deux mille vingt-trois, et le cinq septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIBON Odette - CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAMOTE Jean-Baptiste - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - EYHERABURU Mélanie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

La Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est dotée depuis cette année d'un document cadre type « Plan de référence » chargé de structurer et d'orienter, pour les 10 à 15 prochaines années, le développement de son centre-bourg par la requalification des espaces publics, le renforcement des équipements publics et la maîtrise des évolutions urbaines en privilégiant l'intégration paysagère et en limitant la consommation des espaces.

Cette étude, menée par le groupement DESURB / SCE, a permis de définir des orientations stratégiques, d'élaborer un projet urbain d'ensemble et d'identifier des actions à engager à court, moyen et long terme.

A présent, il s'avère nécessaire de disposer d'une programmation pour la Plaine des sports, située dans le périmètre du Plan de référence, pour identifier finement les publics cibles, les usages pressentis et les équipements / aménagements nécessaires pour la requalification de ce secteur à connecter au centre-bourg et en lien avec la reconfiguration du complexe sportif du stade en cours.

La programmation sera abordée sous l'angle sport/santé pour être la plus inclusive possible et élaborée de façon concertée comme pour le Plan de référence.

Le montant de cette prestation ayant été estimé inférieur à 40 000 € HT et afin d'assurer une cohérence d'ensemble sur les réflexions déjà menées et les orientations stratégiques actées, l'équipe DESURB / SCE a été consultée directement. L'offre remise prévoit l'intervention d'un expert sport / santé pour répondre aux objectifs poursuivis.

Afin de l'aider dans la mise en œuvre de cette nouvelle étape, la commune a sollicité la poursuite de l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. En effet, la CAPB propose un service d'ingénierie à l'écoute des demandes et des attentes des communes, capable de les conseiller en amont et durant toutes les étapes de leur projet en lien avec les politiques publiques communautaires en matière d'habitat, de mobilité, de valorisation des patrimoines, de tourisme ou encore d'aménagement du territoire.

La Mission Ingénierie aux communes, au sein de la Direction Aménagement, a ainsi vocation à accompagner en « mode projet » la formalisation, le montage et le suivi de projets structurants sous maîtrise d'ouvrage communale.

A cette ingénierie de conseil gratuite, vient s'ajouter une ingénierie financière via un co-financement des études préalables (dites « études amont ou pré-opérationnelles ») en application du Règlement d'intervention voté en Conseil communautaire du 18 décembre 2021.

L'aide financière est modulée en fonction du potentiel financier (PF) par habitant de la commune suivant les trois seuils suivants :

Montant potentiel financier / habitant	Pourcentage de cofinancement de l'étude
< 800 €	50%
$800 \leq PF < 1000 €$	25%
$\geq 1000 €$	15

La Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre présentée par le groupement DESURB / SCE / Nicolas VUZE, et de solliciter des financements auprès des potentiels financeurs dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE - de retenir l'offre présentée par le groupement DESURB / SCE / Nicolas VUZE d'un montant de 14 265 € HT soit 16 838 € TTC pour la réalisation d'une étude de programmation relative à la requalification de la Plaine des sports,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune,
- de solliciter des financements auprès des potentiels financeurs dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes mis en place,

AUTORISE la Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre dont l'ensemble des pièces du marché d'étude correspondant ainsi que la convention de cofinancement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

